

## MEEF1 – 2<sup>nd</sup> degré Master Enseignement Education et Formation

Professeurs des lycées et collèges

Année de préparation au concours et à l'exercice de la profession

2020 - 2021

### PRESENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC AFAREC IdF) est missionné par la CRTF¹ pour mettre en place d'une part la préparation aux concours (M1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré) et d'autre part la professionnalisation des futurs enseignants (M2 MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés).

Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

Les cinq principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC AFAREC IdF<sup>2</sup>:

#### La dimension éthique

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

#### La prise en compte de la complexité

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

#### L'autoformation

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

#### La recherche et l'innovation

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

#### L'accompagnement de la personne

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

L'ISFEC AFAREC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation. Pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1er et 2<sup>nd</sup> degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires...).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conseil Régional de Tutelle de la Formation

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Texte de référence de l'ISFEC AFAREC IdF

#### LE PARCOURS DE FORMATION

Les textes ministériels<sup>3</sup> et ceux de l'Enseignement catholique<sup>4</sup> orientent la formation initiale des enseignants stagiaires. Le dispositif proposé repose sur l'interaction entre la formation et l'accompagnement en institut, l'accompagnement par un tuteur en établissement, l'intégration dans une équipe et l'activité professionnelle.

La réussite aux épreuves académiques d'un concours de recrutement, fondées principalement sur des savoirs, ne garantit pas d'être immédiatement un professionnel de l'enseignement car l'élève et sa diversité, au cœur du métier, sont absents sinon sous une forme normalisée voire idéalisée durant la préparation au concours. La formation doit permettre une professionnalisation requérant un changement de posture intégrant pleinement l'élève.

#### DANS LE CADRE DU MASTER MEEF

La formation des nouveaux enseignants s'effectue dans le cadre du MEEF (Master Enseignement Education et Formation) en lien avec l'Institut Supérieur de Pédagogie (ISP), Faculté d'éducation (Institut Catholique de Paris)

# M1 : Statut d'étudiant Concours en fin d'année et validation du M1 M2 : Lauréat de concours Statut de professeur stagiaire Validation du M2, de la formation professionnalisante et du concours Certification

#### DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le texte d'orientation intitulé « Être professeur dans l'Enseignement catholique » 6, approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

Les professeurs sont des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité. Ils ont à développer chez leurs élèves l'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances. En conséquence, il est nécessaire de multiplier les approches pédagogiques et éducatives et de se référer à trois principes pour le rôle du professeur :

- Donner du sens aux apprentissages scolaires ;
- Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne ;
- Construire du lien social.

Les professeurs sont membres d'une communauté éducative. « Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Circulaire 2014-091 du 11 juillet 2014 (BO du 17 juillet 2014)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Circulaire SGEC/2014/722 du 25 juillet 2014

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique

Chaque enseignant prend connaissance et participe au projet éducatif de l'établissement catholique d'enseignement. « La proposition explicite de la foi chrétienne, […] relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. »

Les professeurs sont dans un établissement associé à l'Etat. « L'association à l'État, fondée sur la loi de 1959, ou loi Debré, et sur la loi du 31 décembre 1984, ou loi Rocard pour l'enseignement agricole, est l'incontournable condition d'existence d'établissements privés sous contrat accessibles à tous, et elle fonde la capacité de développer, sous la responsabilité du chef d'établissement, un projet éducatif spécifique.

Elle tend à garantir un déroulement de carrière des professeurs analogue à celui de leurs homologues de l'Enseignement public. Elle exprime aussi la volonté de l'Enseignement catholique de participer aux réponses que l'ensemble du système éducatif doit donner aux défis qu'il rencontre. »

#### LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT

Préaccord collégial et accord collégial

- « Une Commission d'accueil et d'accord collégial (CAAC), composée de chefs d'établissement du premier et du second degré et d'un directeur diocésain, a pour fonction de délivrer à ceux qui désirent enseigner dans le réseau de l'enseignement catholique un préaccord, puis un accord collégial. »<sup>7</sup>
- « Le préaccord est donné au futur maître au moment où il entre ou envisage d'entrer pour la première fois dans l'Enseignement catholique. Il lui permet de bénéficier d'une formation spécifique en référence au caractère propre, de suivre des stages de formation et d'effectuer des suppléances dans les écoles catholiques.

L'accord collégial intervient ultérieurement et permet à la CAAC de confirmer ou non la décision prise lors du préaccord. Il donne aux maîtres concernés la garantie qu'ils recevront l'accord individuel d'un chef d'établissement pour obtenir un contrat ou pour effectuer des suppléances.

Le préaccord et l'accord ont valeur sur tout le territoire national et engagent tous les établissements de l'Enseignement catholique.

Le refus d'accord peut faire l'objet d'un appel. »8

Pendant l'année de M1, les étudiants qui souhaitent être recrutés dans un établissement catholique d'enseignement et qui ne l'ont pas déjà obtenu doivent demander l'accord collégial en s'adressant à la DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) du département de leur lieu d'habitation.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Article 69 des Statuts de l'Enseignement catholique

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Article 70

#### **OBJECTIFS ET ORGANISATION DU M1**

Sylvie Lacroix s.lacroix@isfec-idf.net est responsable de ce dispositif au sein de l'ISFEC AFAREC IdF.

La première année (M1) est déclinée selon deux modalités :

- Présentiel, destiné à des étudiants à l'issue de la licence ou à de futurs enseignants de niveau Bac + 3 ou plus pouvant consacrer une année à temps plein à ce parcours de formation.
- Modalité partiellement à distance, réservée aux suppléants en poste pendant l'année 2020-2021.

Suivre cette formation en ayant des chances raisonnables de réussite au concours demande un investissement réel et une organisation précise. En particulier, cela est difficilement compatible avec des heures supplémentaires en nombre dans l'établissement scolaire.

Cette formation peut également servir de réactualisation, voire de remise à niveau dans les disciplines enseignées, en vue du concours interne. Chaque année, des étudiants issus du master passent ainsi avec succès les épreuves du CAER-PC, voire du concours réservé.

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Permettre le renforcement disciplinaire et le développement de compétences didactiques nécessaires à la réussite du concours (CAFEP-CAPES),
- Favoriser le développement de **compétences professionnelles** (Référentiel des enseignants de juillet 2013) en vue de la prise de fonction comme professeur stagiaire en début de Master 2,
- Viser l'obtention des 60 ECTS correspondant à une année de Master 1 afin de pouvoir, en cas de réussite au concours de recrutement CAFEP CAPES, accéder à la formation de professeur stagiaire.

Les disciplines ouvertes (sous réserve d'un effectif suffisant) sont :

Anglais, Espagnol, Histoire et Géographie, Lettres modernes, Mathématiques et Sciences de la vie et de la Terre.

#### **ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements pris en charge par des professeurs de l'ISP-FE ou de l'ISFEC AFAREC IdF sont répartis en trois blocs :

- 1 Les enseignements de « **tronc commun** », dont les contenus apportent des éclairages philosophiques et sociologiques à l'acte d'enseignement. Ils portent également sur des contenus obligatoires dans tout master (initiation à la recherche, langue vivante). Cette partie est dispensée en commun avec de futurs enseignants en 1<sup>er</sup> degré en ce qui concerne les EC1A et 1B du 1<sup>er</sup> semestre.
- Les enseignements de « spécialité 2nd degré », qui explorent les champs professionnels communs à tous les enseignants en collège et lycée. Il s'agit des EC 10A et 10C au 1er semestre, des EC 5A, 5B, 15A et 15C au 2nd semestre.
- 3 Les enseignements « disciplinaires » qui, dans chacune des spécialités du CAFEP CAPES, préparent plus directement aux épreuves du concours, tant écrites qu'orales, dans leur dimension universitaire comme dans leur dimension didactique et professionnelle. Il s'agit de l'EC 10B au 1<sup>er</sup> semestre et de l'EC 15B au second semestre.



#### MASTER MEEF 2ND DEGRE - PROFESSEURS DES COLLEGES ET LYCEES- SEMESTRE 1

TRONC COMMUN			
UE 1 : Culture humaniste et fondements anthropologiques	Heures 42	ECTS	COEF
de l'acte éducatif 1		7	
EC 1A : Histoire comparée des systèmes éducatifs en Europe	12	2	1
Cours			
EC 1B : Philosophie de la personne et enjeux éthiques	18	3	1
Cours			
EC 1C : Apprentissage d'une langue vivante étrangère	12	2	1
Travaux Dirigés			
PARCOURS Professeurs des lycées et collèg	jes		
UE 10 : Culture professionnelle 1	Heures 208	ECTS	COEF
OE 10. Culture professionnene 1		23	
EC 10A: Epistémologie de la discipline et curriculum scolaire	24	3	2
Cours			
EC 10B : Savoirs et didactiques disciplinaires	160	17	6
Travaux Dirigés			
EC 10C : Pédagogie, processus d'apprentissage et séquence d'enseignement	24	3	2
E 5:: (			
Travaux Dirigés			
Travaux Diriges			

#### MASTER MEEF 2ND DEGRE-PROFESSEURS DES COLLEGES ET LYCEES-SEMESTRE 2

TRONC COMMUN			
UE 5 : Méthodologie, langages et pratiques de la recherche	Heures	ECTS	COEF
CD by Meetiodologic, languages of pranques de la recherche	24	8	
EC 5A : Observation et problématisation des situations éducatives	12	3	1
Cours, Travaux Dirigés			
EC 5B : Elaboration d'un projet de formation et stage professionnel	12	5	2
Stages (4 à 6 semaines) et encadrement			3
PARCOURS Professeurs des lycées et collèges			
UE 15 : Culture professionnelle 2	Heures	ECTS	COEF
	138	22	
EC 15A : Politiques de l'éducation et enjeux sociaux	12	2	1
Cours, Travaux Dirigés			
EC 15B : Savoirs et didactiques disciplinaires 2	96	16	5
Travaux Dirigés			
EC 15 C : Elaboration et analyse de situations professionnelles	30	4	2
Cours, Travaux Dirigés			
Total semestre 2	162	30	



#### **CALENDRIER DE LA FORMATION**

#### 1 - Pour les étudiants en modalité « Présentiel »

La formation se déroule du vendredi 4 septembre 2020 à mi-juin 2021.

- Les cours disciplinaires ont lieu le mercredi de 9h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h15. Des compléments disciplinaires peuvent être organisés pendant les vacances scolaires (première semaine). Cette partie représente 240 h de cours.
- Des concours blancs sont à prévoir les deux premiers jours des vacances de Noël (21 et 22 décembre) et les deux premiers jours des vacances de février (15 et 16 février), de 9h à 13,14h ou 15h, selon les disciplines.
- Des simulations d'oraux seront programmées avec des calendriers spécifiques à chaque discipline.
- Les cours de compétences communes ont lieu le lundi, mardi, jeudi ou vendredi après-midi selon un calendrier communiqué en début d'année. Un jour dans la semaine est libéré pour le travail personnel des étudiants. En 2019 2020, le mardi était libéré. Cette partie représente 132 h de cours sur place, complétés par 24 h à distance.
- Un stage est prévu en établissement, s'étendant sur deux périodes : l'une de novembre à décembre et la seconde de janvier à mars. Ce stage faisant partie intégrante de la formation est encadré institutionnellement par l'ISFEC AFAREC IdF.

#### 2 - Pour les étudiants en modalité « Suppléants »

La formation se déroule du vendredi 4 septembre 2020 à mi-juin 2021.

- Les cours disciplinaires ont lieu le mercredi de 9h00 à 17h00 et le vendredi matin de 9h00 à 12h15. Des compléments disciplinaires peuvent être organisés pendant les vacances scolaires (calendrier communiqué en début d'année). Cette partie représente 240 h de cours.
- Des concours blancs sont à prévoir les deux premiers jours des vacances de Noël (21 et 22 décembre) et les deux premiers jours des vacances de février (15 et 16 février), de 9h à 13,14h ou 15h, selon les disciplines.
- Des **simulations d'oraux** seront programmées avec des calendriers spécifiques à chaque discipline.
- Les cours de compétences communes ont lieu certains mercredis de 17h30 à 19h. Cette partie représente 36 heures de cours sur place, complétées par des cours et des TD sur un espace de travail numérique.

Dès juillet, pour tous les inscrits en Master 1, une plateforme de travail, **AFADEC**, est mise en place par l'Enseignement Catholique, permettant pendant l'été de se mettre en projet et d'amorcer un travail personnel de préparation au concours. Cette plateforme fournit les outils pour une remise à niveau afin d'optimiser les cours dispensés en master dès la rentrée. Elle pourra servir, en cours d'année, à l'apport de contenus complémentaires, selon les besoins des étudiants.

L'attention des étudiants est attirée sur les quatre points suivants :

- Toute UE doit être validée au cours du semestre concerné.
- Le zéro n'est pas éliminatoire.
- Les EC de chaque semestre se compensent entre eux (sauf l'EC1C, apprentissage d'une langue étrangère, au premier semestre, où il faut obtenir au minimum la moyenne de 10) et les deux semestres se compensent entre eux.
- La modalité d'évaluation du master étant le contrôle continu, il n'y a pas de rattrapage.



#### Le financement du master

Dernière mise à jour le 18/06/2020

Plusieurs possibilités de financement du master s'offrent à vous selon votre statut :

#### 1. Vous êtes étudiant boursier

Si, lors de votre année de master, vous remplissez les conditions d'attribution de la bourse, vous pourrez continuer à en bénéficier en déposant la notification de bourse au secrétariat de l'ISFEC AFAREC IdF <u>au plus tard le 30</u> septembre.

Parallèlement, un système d'aide au financement du master (prise en charge de tout ou partie des frais de scolarité) est mis en place par la Fondation Saint Mathieu, qui statue sur dossier. La demande de dossier est à adresser à <u>s.lacroix@isfec-idf.net</u> avant le 30 septembre.

#### 2. Vous étiez étudiant boursier mais n'êtes plus éligible à la bourse

Vous pouvez déposer un dossier auprès de la fondation Saint Matthieu <u>au plus tard le 30 septembre</u>.

#### 3. Vous êtes suppléant en poste dans un établissement

Le M1 MEEF n'est pas pris en charge par Formiris mais les établissements sont habilités à prendre en charge tout ou partie des frais de la formation sur leurs fonds propres. Vous devez en effectuer la demande auprès du chef d'établissement et après son accord, vous rapprocher du secrétariat de l'ISFEC pour obtenir un devis et le plan de formation. Une convention sera établie. Cette démarche est à effectuer avant le 30 septembre.

#### 4. Vous êtes en reconversion professionnelle

- Dans certains cas, vous pouvez négocier avec votre entreprise le financement de votre projet de reconversion par le biais du FONGECIF. Attention, le dossier doit être impérativement transmis au secrétariat de l'ISFEC <u>au</u> plus tard trois mois avant l'entrée en formation.
- Vous êtes inscrit à Pôle emploi. Vous devez présenter le projet à votre conseiller (2 mois avant le début de la formation) et faire une demande de dossier. Dès <u>l'accord écrit</u> reçu de <u>l'organisme</u>, le secrétariat de <u>l'ISFEC</u> effectuera une inscription sur le site KAIROS, ce qui vous permettra de recevoir les indemnités auxquelles vous avez droit. Cette démarche doit IMPERATIVEMENT <u>être réalisée avant le 21 août 2020</u>, au-delà de cette date, la prise en charge par cet organisme ne pourra plus être effectuée et les frais devront être à votre charge (soit paiement par chèque ou par prélèvement).
- Vous souhaitez utiliser votre compte personnel de formation.
  - La démarche est à effectuer sur le site <u>moncompteformation.gouv.fr</u> après avoir adressé au secrétariat de l'ISFEC une demande de devis de formation en vue d'une utilisation du CPF.
  - Vous devrez également envoyer votre dossier pour obtenir un financement au titre du CPF. La demande doit être envoyée à l'OPCA auprès duquel votre entreprise verse sa cotisation au CPF. Vous recevrez la réponse de l'OPCA à domicile sous un délai de 1 mois à 1 mois et demi.
  - Cette démarche doit IMPERATIVEMENT <u>être réalisée avant le 21 août 2020</u>, au-delà de cette date, la prise en charge par cet organisme ne pourra plus être effectuée

Attention : Le dossier doit être finalisé avant le début de la formation.